FFvolley
Ligue Bourgogne
Franche-Comté

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE
Réunion N°15 bis Olympiade 2024-2028
Saison 2025/2026

Date : 9/07/2026 - 18h30
Lieu : Visioconférence

Secrétaire de séance : Simone Zerbi

Présents :
Alain AUGEY (membre)
Philippe FAIVRE (président par intérim)
Cathy MANCHE (membre)
Emmanuel PICAUT (membre)
Samuel BOYE (salarié)
Simone ZERBI (salarié)
Séverine LESAVRE (membre)
François REBESCHINI (membre)

Excusés :
Mickael BRIGNOLI (membre)

Ordre du jour

- Dossier facturation
- Engagement saison 2026-2027
- RGES et RPE
- Calendrier
- Calendrier prévisionnel

❖ Dossiers Facturation

Quatre dossiers sont examinés par la Commission :
- Envoi hors délai d'une FDME par le club de Chalon-sur-Saône
- Envoi hors délai de deux FDME par le club de Besançon Volley Ball
- Facturation des forfaits du Volley Audincourt Club
- Facturation des droits d'engagement du Volley Saint-Vitois

Après examen des différents dossiers et échanges entre les membres de la Commission, les décisions suivantes sont adoptées :
- Les facturations relatives aux FDME transmises hors délai sont maintenues, conformément au document « Amendes et tarifs » adopté par l'Assemblée

Générale 2025-2026.

- Les facturations des forfaits en catégorie Seniors du Volley Audincourt Club sont maintenues. En revanche, les facturations concernant les forfaits en catégorie M18 Accès sont annulées, conformément aux dispositions applicables pour la saison 2026-2027.
- Pour le Volley Saint-Vitois, il est décidé de facturer un tiers des droits d'engagement pour le championnat 4x4, soit 18 € par équipe, ainsi que la totalité des droits d'engagement pour le championnat 6x6.

La Commission précise que cette dernière décision sera appliquée de manière identique à l'ensemble des clubs engagés en championnat 6x6, à savoir : Besançon Volley Ball, AGM Vesoul, VB Sennecey et Sens Volley 89.

❖ Engagement 26-27

La Commission procède à l'étude et à la validation des poules des compétitions régionales pour la saison 2026-2027.

Championnat Pré-nationale

- **Pré-nationale Masculine** :
  - À la suite du repêchage de l'équipe Saint-Vit 1 en Nationale 3 Masculine, l'équipe Saint-Vit 2 est repêchée en championnat Pré-nationale Masculine.
- **Pré-nationale Féminine** :
  - Le club de la MJC Dole renonce à son accession en Pré-nationale Féminine. Conformément à l'ordre de repêchage, la place est proposée au club de l'AGM Vesoul.

Championnat M18 Élite

- **M18 Élite Masculin** :
  - Les clubs de l'ASM Belfort et de l'Entente Volley Beaucourt Sochaux Pays de Montbéliard ne se réengagent pas dans cette catégorie. Par ailleurs, le club de l'Amicale Laïque Lédonienne renonce à son accession.

Conformément à l'ordre de repêchage, les places vacantes seront successivement proposées aux clubs suivants :

- Besançon Volley Ball 2
- MJC Dole
- Volley Club Mâconnais.

À défaut d'acceptation, les places seront ouvertes à l'ensemble des clubs.

- **M18 Élite Féminin** :
  - Le club de l'Amicale Laïque Lédonienne renonce à son accession en M18 Élite Féminin. Conformément à l'ordre de repêchage, la place est proposée au Volley Saint-Vitois.

Championnat M15 6x6

À la date de la réunion, cinq clubs sont engagés en championnat M15 Féminin et deux clubs en championnat M15 Masculin.

- **RGES et RPE**

Les RGES et les RPE sont envoyé à la commission par Simone Zerbi pour correction et validation par la commission.

Pour important pour la saison 2026 et 2027 :

Chaque équipe jeune, quelle que soit la catégorie d'âges (de M7 à M18), se doit d'être accompagnée par une personne majeur responsable, possédant une attestation d'honorabilité pour tout déplacement.

A ce titre, chaque équipe participant à une rencontre de la ligue Bourgogne Franche-Comté, doit obligatoirement inscrire sur la feuille de match, le nom, prénom et le numéro de licence de la personne présente le jour de la rencontre (PASS BENEVOLE ou LICENCE ENCADREMENT).

- **Calendrier**

La Commission informe que les calendriers des championnats Pré- nationaux seront publiés à l'issue de la parution des calendriers des championnats nationaux.

Les calendriers des championnats M18 Élite seront établis après la publication des calendriers nationaux et une fois les championnats définitivement complétés.

La Commission s'efforcera de prendre en compte, dans la mesure du possible, les demandes formulées par les clubs lors de leur engagement pour l'élaboration des calendriers.

- **Travail sur le calendrier prévisionnel**

La date des finale M11 est déplacé du Weekend du 8/9 Mai 2027 au Weekend du 29/30 Mai 2027.
Cette date est choisie afin de ne pas faire les finales sur un weekend de vacances.

- **Sujets divers**

À la suite de l'examen du dossier relatif au courrier du club d'Audincourt, la

Commission Régionale Sportive décide de supprimer les sanctions financières applicables aux équipes engagées pour la première fois en championnat Régional Seniors, à compter de la saison 2026-2027.
En revanche, les sanctions sportives prévues par le règlement général des compétitions continueront de s'appliquer, à savoir :

- Retrait d'un point au classement pour chaque match perdu par pénalité.
- Retrait de trois points au classement pour chaque match perdu par forfait.
- Forfait général de l'équipe à partir du quatrième forfait.

Fin de la séance : 22h30
Prochaine réunion : 20 Aout 2026

Philippe FAIVRE
Président par intérim
Commission Régionale Sportive



En attente d'approbation
par le Comité Directeur